



# Commune de Monéteau

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

6 juin 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Monéteau, le 25 mai 2005, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

-----

Etaients présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,  
Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS Adjoints  
Mmes et Mrs SALA, DAMMAN, Josette BOUROTTE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paola ZAROS, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, conseillers municipaux.

Absents : Mmes, SAMOUR, excusée et représentée  
Mme LEGENDRE excusée et Mr SILVAN et Mme MAOUNY

Secrétaire : Mme Martine BLANVILLAIN

-----

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION GIROD *Signalétique***

La convention de signalétique avec l'entreprise GIROD arrive à expiration le 6 juin 2005. La société propose trois solutions :

- Elle reste propriétaire du matériel et continue d'assurer le service d'entretien, (ce qui existe actuellement),
- Elle nous cède le matériel pour la somme de deux euros,
- Elle récupère le matériel et remet le sol en état.

Le Conseil Municipal satisfait de la prestation de la Société retient la 1<sup>ère</sup> solution.

### **SIEA – CONVENTION DE MANDAT**

En application des dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, la Commune peut donner mandat à un EPCI pour la réalisation d'études ou de travaux. En l'occurrence, les études et la réalisation des réseaux d'éclairage public peuvent être confiés au Syndicat Intercommunal de l'Energie de l'Auxerrois (SIEA).

Une convention de mandat concernant l'étude et la construction du réseau d'éclairage public dans les avenues du Carron et de la Seiglée et rue du Terrier Blanc.

Elle précise : - l'objet – la définition du mandat – le financement – l'approbation du projet – la réception de l'ouvrage – la remise de l'ouvrage – l'action en justice .

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mandat concernant la dévolution des travaux de réseau d'éclairage public au SIEA, s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la participation communale du budget 2005 et 2006

### **ADMISSION EN NON-VALEUR**

La trésorerie nous informe que Madame Corinne CHAPEL, restait redevable de la somme de 17,63 euros sur une location de salle. Mme Chapel est décédée en décembre 2004.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de la somme de 17,63 euros.

## DECLASSEMENT ET ALIENATION DU SENTIER DE LA MIGNARDE

Le conseil est saisi d'une demande de M. et Mme FEVRIER, 10 rue Fernand Py, d'acquisition d'une partie du sentier dit de la Mignarde, longeant leur propriété AW 109.

Après visite sur place la commission de voirie a émis un avis favorable à cette cession.

Le Conseil Municipal accepte le déclassement et l'aliénation du sentier dit de la mignarde sur toute sa longueur aux propriétaires riverains, désigne le cabinet GEOMEXPERT, 11 rue Max Quantin à Auxerre pour établir les documents d'arpentage, sollicite l'autorisation de mise à l'enquête publique,

autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant y compris les actes de vente établis en l'étude de Me Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY, sollicite l'avis du Domaine.

## DECLASSEMENT D'UN LOGEMENT ET D'UN TERRAIN

Le conseil a obtenu l'accord de désaffectation de l'ancien logement de fonction (lot 1 de 185 m<sup>2</sup>), à détacher de la parcelle AC 451, et du terrain adjacent (lot 2 de 296 m<sup>2</sup>) servant d'accès au logement, situés dans le parc Colbert, en vue de la cession à Mme MARTINS PIRES pour y implanter des commerces.

Après visite sur place et examen du projet proposé, la commission d'urbanisme a émis un avis favorable à la cession, cette partie du parc, longeant la rue de Seignelay, n'est pas aménagée pour le public et peu esthétique.

Le Conseil Municipal accepte le déclassement et l'aliénation du logement et du terrain adjacent, constituant les lots 1 et 2, désigne le cabinet GEOMEXPERT, 11 rue Max Quantin à Auxerre pour établir les documents d'arpentage, sollicite l'autorisation de mise à l'enquête publique, autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant y compris les actes de vente établis en l'étude de Me Hervé CHANTIER, notaire à Appoigny.

## PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

### RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LA REVISION

Pour mener à bien les deux projets de révision simplifiée et un projet de modification du règlement du Plan d'Occupation des Sols, quatre cabinets spécialisés ont été consultés, sur la base d'un projet d'études.

Ont répondu et proposé :

CABINETS	MISSION DE BASE Euros HT	MISSIONS COMPLEMENTAIRES Euros HT	
		Réunion supplémentaire	Exemplaire supplémentaire
<b>C.D.H.U.</b> (10000 Troyes)	4 520.00	350.00	20.00
<b>Perspectives Urbanisme et Aménagement</b> (10150 Charmont / Barbuysel)	7 500.00		
<b>Atelier ESPACES</b> (89100 Sens)			
<b>Castellan Etudes et Conseil</b> (77 Mousseaux les Bray)	3 200.00		

Le Conseil Municipal retient le cabinet **Castellan Etudes et Conseil**, pour un montant de 3 200 euros HT et rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2005.

## ACHAT D'UN CAMION TRI-BENNE

Une consultation a été lancée pour l'achat d'un camion tri-benne nécessaire aux services techniques.  
Trois entreprises ont répondu à la consultation et ont proposé :

<i>Entreprises</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Observations</i>
HAMEL POIDS LOURDS	56 700.00	4 cylindres - 174 CV - Pare-chocs de synthèses - Vérin et compas inclus délai de livraison 3 mois, pas de prêt de véhicule
MERCEDES BENZ	54 800.00	6 cylindres – 231 CV – options : coffres à outils + 380.00 € vérin et compas + 1 350.00 € délai de livraison 4 à 5 mois, prêt éventuellement de véhicule
Ets DUJON – IVECO	50 000.00	6 cylindres – 209 CV – pare-chocs acier – protection radiateur – vérin et compas inclus – délai de livraison 3 à 4 mois – prêt possible de véhicule

Le Conseil retient les **Etablissements DUJON – IVECO** pour un montant de **50 000.00 euros hors taxes**, rappelle qu'un crédit est ouvert au budget 2005, autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

## ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE

Une consultation a été lancée pour le remplacement et le complément de matériel informatique au sein des services administratifs.

Trois entreprises ont été consultées, deux seulement ont fait une proposition.

Le conseil retient la Société **QUADRIA**, la moins disante sur tous les postes (ordinateur, écran, imprimante, maintenance), rappelle qu'un crédit est ouvert au budget 2005, autorise le maire à signer l'acte d'engagement.

## RAPPORT SUR L'EAU ET COMPTE RENDU FINANCIER 2004

La Lyonnaise des Eaux, gestionnaire du service, nous transmet ses rapports annuels conformément aux dispositions de la Loi Barnier tant en ce qui concerne le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement, jusqu'au 31 mars 2004 que sur leur compte rendu financier de l'exercice.

## COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'AUXERROIS – ACTUALISATION DES COMPETENCES

Dans sa séance du 16 mai 2005, le conseil communautaire a actualisé et modifié ses compétences, à savoir :

### *-Actions de développement économique :*

- Les zones de développement économique d'intérêt communautaire
- Les réserves foncières
- Les bâtiments et locaux économiques d'intérêts communautaires
- Les Actions de promotions économiques
- La participation à des actions de mise en valeur des richesses touristiques de l'Auxerrois

### *-Aménagement de l'espace communautaire*

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Schéma de secteur
- Etudes d'urbanisme générées par la compétence
- Charte intercommunale de développement d'aménagement
- Etudes des dessertes structurantes de l'agglomération

### *-Transports urbains*

- Gestion des transports urbains y compris le mobilier afférent

### ***-Logement et cadre de vie***

Plan local de l'habitat (PLH)  
Aménagement et gestion d'aire d'accueil et de passage des gens du voyage  
Soutien au Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)

### ***-Politique de la Ville***

Contrat de Ville et autres politiques contractuelles

### ***-Protection et mise en valeur de l'environnement***

Elimination et valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés  
Mise en place d'un observatoire de l'environnement  
Mesure des pollutions de l'air  
Lutte contre les pollutions sonores  
Mise en place des démarches type « agenda 21 »  
Soutien à l'optimisation et la mise en valeur du patrimoine naturel  
Rédaction d'une charte de l'environnement

### ***-Equipements culturels et sportifs- équipements préélémentaires et élémentaires***

Construction et Gestion d'un nouveau centre aqua-ludique  
Construction et gestion d'équipements nécessaire à la pratique des loisirs de plein air  
Soutien à l'investissement des équipements sportifs d'intérêts commun  
Soutien à de l'évènementiel culturel et sportif

### ***-Eau potable –Assainissement***

Production transport et distribution de l'eau potable  
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

### ***-Voirie***

Voirie d'accès pour les nouvelles zones d'activités et les équipements communautaires  
Etudes sur les voies et voiries structurantes  
Soutien aux aménagements de voirie d'intérêt commun pour Personnes à Mobilité Réduites (PMR)  
Signalétique des sentiers pédestres inscrits au topo guide autres que ceux du PDIPR

### ***-Compétences facultatives***

Actions tendant à favoriser l'amélioration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)  
Soutien au développement de la formation professionnelle  
Soutien à l'enseignement supérieur  
Groupement de commande pour –curage de fossés, signalétique horizontales, fauchage, élagage, pose d'illuminations de fin d'année –  
Prestation de service « balayage »  
Construction ou gestion d'une fourrière pour les animaux errants  
Petits dépannage à domicile pour personnes âgées

Les conseils municipaux des communes adhérentes disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification soit le 18 mai 2005, pour se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, la décision des conseils municipaux est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'ensemble des nouvelles compétences telles que définies, moins une voix en ce qui concerne le SPANC

## **COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'AUXERROIS – NOUVELLE DENOMINATION**

Sur proposition du bureau communautaire entérinée par l'assemblée générale du 16 mai 2005, il est proposé une nouvelle dénomination de la Communauté en « ***Communauté de l'Auxerrois*** ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette nouvelle dénomination : « ***Communauté de l'Auxerrois*** ».

## **PERSONNEL – INDEMNITES POUR ELECTIONS**

Dans le cadre du referendum du 29 mai 2005, la Ville de Monéteau a sollicité la collaboration de plusieurs agents.

Une indemnité forfaitaire est attribuée à ceux dont les travaux supplémentaires n'ouvrent pas droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Un crédit global de 450 € sera réparti entre les différents bénéficiaires en fonction du travail effectué le jour du referendum.

## **PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE**

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents territoriaux, des propositions d'avancement de grade ont été présentées à la Commission Administrative Paritaire.

Ces propositions ont recueilli un avis favorable de la CAP lors des séances des 24 et 30 mars 2005.

Afin de permettre ces nominations, il y a lieu de créer les postes correspondants.

Il est précisé que ces suppressions et ces créations d'emplois s'effectuent dans la limite des quotas autorisés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

décide

### **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005**

#### **- dans la filière technique**

- la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal (catégorie C - échelle indiciaire brute 358/499) et la suppression d'un emploi d'Agent de maîtrise qualifié (catégorie C – échelle indiciaire brute 351/449)

- la création d'un emploi d'agent technique principal (catégorie C - échelle indiciaire brute 267/427) et la suppression d'un emploi d'agent technique qualifié (catégorie C – échelle indiciaire brute 259/382)

### **A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005**

#### **- dans la filière sportive**

- la création d'un emploi d'Educateur des APS de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B – échelle indiciaire brute 384/579) et la suppression d'un emploi d'Educateur des APS de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B – échelle indiciaire brute 298/544)

Rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2005.

## TERRAIN SNCF

Le conseil avait sollicité la SNCF en vue d'acquérir 3 000 m<sup>2</sup> de terrain longeant la voie au Nord de la gare qu'elle n'utilise plus, afin d'y créer un parking dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Mairie et de ses abords. Par délibération du 7 janvier 2005, le conseil avait accepté les conditions proposées - 12 Euros le m<sup>2</sup> avec la pose d'une clôture à la nouvelle limite d'emprise -.

Or, le document d'arpentage détache une surface de 4 831 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré le Conseil rappelle qu'aucun des projets ne prévoyait l'aménagement d'un parking sur ce terrain dans l'immédiat et s'engage à acquérir la surface de 4 831 m<sup>2</sup> si la SNCF accepte de revoir son prix à la baisse sur la base de 6 euros le m<sup>2</sup>.

## BATIMENT GARAGE STOCKAGE – MAITRISE D'ŒUVRE

Une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment industriel comprenant une partie garage de véhicules et rangement et une partie laverie et stockage de produits d'entretien, aux services techniques.

Six cabinets d'architecture ont répondu et proposent

BUREAU D'ETUDES	REFERENCES	PROPOSITION
MC2 ARCHITECTE 89-Auxerre	Dépôt presse Locaux commerciaux Bâtiments construction traditionnelle	Mission de base <b>9%</b> Mission EXE <b>1%</b>
ALPHA ARCHITECTE 45- CONFLANS/Loing	Bâtiments de construction Traditionnelle gymnase – plate forme logistique - usine	Mission de base <b>8%</b> Mission EXE <b>1%</b>
Thierry LE RU 89 -Auxerre	Centre technique et d'exploitation Bâtiments industriels	Mission de base <b>8 %</b> Mission EXE incluse
Hervé CAZELLES 89-Auxerre	Réhabilitation Bâtiments traditionnels Complexe sportif	Mission de base <b>8%</b> OPC <b>0.80%</b> Mission EXE <b>1.70%</b>
Cabinet BRANCHU 89-Auxerre	Bâtiments traditionnels Magasins - usine - hangar- bâtiments industriels	Mission de base <b>5%</b> Mission EXE <b>1.5%</b> OPC <b>1%</b>
Laure PREVERAL 89- Neuilly	Construction DOJO -Vestiaire sportif Cabinet médical – magasins Réhabilitation école Pas de bâtiments industriels	Mission de base <b>4%</b> Mission EXE incluse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, compte tenu de la nature de la construction de ne pas retenir la mission OPC, de retenir le Cabinet Laure PREVERAL, pour un taux de 4 %, mission EXE incluse et rappelle que des crédits sont ouverts au budget 2005.

## BERGES DE L'YONNE

Le 25 mai en mairie, à la demande de la Préfecture, les services de la Navigation étaient conviés à s'expliquer sur l'absence de réponses aux nombreux courriers que la Commune leur a adressé au sujet de l'état des berges de l'Yonne et à apporter des solutions tant techniques que financières.

Il s'avère qu'aucune aide financière n'est à attendre de leur service, une priorité est donnée à la réfection des barrages. Les solutions techniques décrites dans l'étude réalisée en 2002 sont celles qu'il préconise entièrement à la charge de la Commune.

## **LE POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS**

-**Lotissement F. Brochet** : travaux terminés – réception à fixer – le problème des arbres est résolu, ils seront coupés, sous 15 jours, à la demande de la commune, coût 3 000.00 €

-**Rue de Sommeville** : Les trottoirs reprofilés sont en cours de traitement – les enrobés doivent être mis lundi – les carrefours sont traités en enrobés grenillés et réalisés deux par deux – Le chemin de Vide-Grange sera remis à sa largeur initiale- une demande de limitation des panneaux de police a été faite -

## **ZONES D'ACTIVITE**

### **- Zone d'activité de la Chapelle**

#### **- Nouvelle dénomination**

Par délibération du 3 mai 2004, le conseil avait dénommé la zone d'activité créée dans l'ex-CIGA : *Zone d'activité de la Chapelle*. Les nouveaux propriétaires de la partie sud souhaiteraient l'intitulé suivant : *Parc technologique d'Activité de la Chapelle*.

Le Conseil Municipal accepte cette nouvelle dénomination : *Parc technologique d'Activité de la Chapelle*.

- **La demande d'exonération** des intérêts de retard dus sur le règlement échelonné, a été rejetée.

### **- Zone de Macherin**

- La Société PSR QUILT abandonne son projet prévu avenue de l'Europe
- La Société Village Hôtel a déposée un recours en national pour sa CDEC

## **COMMISSION CULTURE ET COMMUNICATION**

Réunie le 17 mai, les membres examinés et arrêtés les manifestations à intervenir, à savoir :

- Week-end « Coccinelles »
- Retraite aux flambeaux du 13 juillet – feux d'artifice du 14 juillet
- L'animation du repas du 11 novembre et du Noël du personnel du 10 décembre
- Le spectacle de Noël des enfants du personnel du 3 décembre à Auxerrexpo
- Le conte de Noël du 13 décembre
- Le concert du 16 juin sur le terrain d'entraînement de foot
- La fête de la peinture du 19 juin

Mais aussi : le renouvellement des enveloppes « prêt à poster » avec un nouveau logo

La réalisation d'un logo pour la commune – deux propositions reçues : Italic pour 1 200.00 € et une société d'Orléans pour 550.00 €

## **SUBVENTIONS 2005**

Sur proposition de la commission culture et communication et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de participer au spectacle « *Le Grand Dérangement* » organisé par l'ANICOM, le 16 juin 2005, sur le terrain d'entraînement de football, à hauteur de 3 300,00 euros.
- Rappelle que des crédits sont ouverts au budget 2005.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Dix dossiers sont présentés, le conseil ne préempte pas.

## **MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE 2012**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Monéteau (Yonne) est attachée ;

Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques en 2012 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'Organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2012 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Monéteau souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

---

### **PROCHAIN CONSEIL**

Lundi 4 juillet 2005 à 20h30 en Mairie,

il sera précédé à 20 h d'une présentation par Mme HOLLARD de son projet d'aménagement de la Place de la Mairie.

---

### **TOUR DE TABLE**

**M. JOANNIS** : Rappelle la Fête de la Saint-Jean samedi 12 juin à SOUGERES organisée par le Comité des Fêtes.

**M. DUGNY** : Rappelle la kermesse de Victor Hugo le 10 juin au Foyer communal

**Mme DAMMAN** : Immeuble en fête a-t-il été une réussite ? - rép : une centaine de personnes étaient présentes – regret l'absence des jeunes.  
A-t-on des nouvelles au sujet de l'INTERMARCHE ? - rép : aucune.

**Mme BLANVILLAIN** : Les établissements TROTTIER s'installent très correctement route des Conches, quand comptent-ils nettoyer le terrain rue d'Auxerre ? – rép : courant juin.

**M. IMBERT** : Le centre d'enfouissement des déchets ménagers sur le site de Pien arrive à échéance dans 3 ans mais il n'y a toujours pas de choix de fait au sein du syndicat Centre Yonne sur le mode de traitement. La Préfecture attend les projets. Deux solutions vont se présenter :

1. extension du site actuel avec modification du POS (imposé)
2. La Commune travaille avec SITA et accepte l'extension raisonnée et raisonnable. Dans ce cas il faut créer un groupe de travail – l'extension sera prévue pour 7 ans minimum.

---